



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatorze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENU (Remplaçante) - TAILLANDIER - RABOU - MM ALBA - BARBARO - BONNET - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE

M. Thierry BARDOU a donné procuration à Mme Alexandra TAILLANDIER.

N° 2014/120

Objet : Attribution de la mission de Coordination de Sécurité et Protection de la Santé (SPS) pour l'aménagement d'un « pôle de santé » sur la Commune de Vielmur/Agout

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 28 et 74 II 1,

Vu la loi n° 85-704 sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique et ses décrets d'application,

Vu le Code du Travail et notamment l'article L. 235-4 alinéa 1 relatif à la mission de Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé,

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée l'obligation de désigner un Coordonnateur SPS qui suivra les différentes phases de l'aménagement du « pôle de santé » à savoir : les phases de conception et de réalisation. Afin de pouvoir désigner ce coordonnateur SPS, une consultation a été lancée. 7 entreprises ont retourné une offre.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis le 31 juillet dernier, ont désigné la proposition de l'entreprise GROS Laurent - GALINIER Martial - ZI de Brénas - 81440 LAUTREC pour un montant de 1.650 € HT comme étant la mieux-disante.

Monsieur le Président propose donc de retenir l'entreprise GROS Laurent - GALINIER Martial pour assurer la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour l'aménagement d'un « pôle de santé » sur la Commune de Vielmur/Agout.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- attribue à l'entreprise GROS Laurent - GALINIER Martial la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour l'aménagement d'un « pôle de santé » situé sur la Commune de Vielmur/Agout pour un montant de 1.650 € HT,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2014.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 15 octobre 2014

Le Président,

Raymond GARDELLE